

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **14 janvier 2019** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard
Siège #2 - Renald Béliveau
Siège #3 - Valérie Bolduc
Siège #4 - Réal Cameron
Siège #5 - Réjean Boulanger
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2019-01-01

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL ORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2018
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2018
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1 - Sécurité incendie
 - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
 - 6.1.2 - Résolution pour autoriser le paiement des honoraires d'avocat dans le Regroupement des SSI
 - 6.2 - Sécurité civile
 - 6.2.1 - Formations Services aux sinistrés - Niveau 1
 - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
 - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
 - 7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées
 - 7.3 - Résolution pour accepter l'offre de traitement des eaux usées de NUVAC ÉCO-SCIENCE inc.
- 8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES
- 9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME
- 10 - LOISIRS - CULTURE
 - 10.1 - Rapport des concierges
 - 10.2 - Résolution pour autoriser l'achat d'un DVD portatif à la bibliothèque pour leurs soirées cinéma
- 11 - LÉGISLATION

- 11.1 - Avis de motion du projet de règlement #2019-514 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2019 et pour fixer les conditions de perception
- 11.2 - Résolution pour autoriser l'entente de paiement des matricules 4565944622 et 4566416806
- 11.3 - Résolution pour augmenter la rémunération des employés municipaux à l'indice d'octobre 2018
- 12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 12.1 - Comptes à payer
 - 12.1.1 - Résolution pour faire un transfert du compte Avantage au compte-chèques
 - 12.2 - Dépenses récurrentes du mois de décembre 2018
 - 12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 décembre 2018
 - 12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière
 - 12.5 - Résolution pour renouveler la cotisation 2019 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance
 - 12.6 - Invitation au Souper spaghetti et Spectacle d'humour : Jérémy Demay - 16 mars 2019
 - 12.7 - Résolution pour demande de soutien financier Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic
 - 12.8 - Résolution pour demande de don à la Maison fin de vie du Granit
 - 12.9 - Afficher nos services dans un cahier en février dans l'Écho de Frontenac pour les personnes âgées
- 13 - RÉSEAUX ROUTIERS
 - 13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie
- 14 - TECQ 2014-2018
 - 14.1 - Résolution pour autoriser le Groupe ADE Estrie inc. à faire une inspection CCTV dans une partie du réseau d'égouts
 - 14.2 - Suivi du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)
- 15 - CORRESPONDANCE
- 16 - VARIA
 - 16.1 - Résolution pour participer au Brunch des élus 2019 dimanche 27 janvier 2019
 - 16.2 - Suivi achat d'une rétrocaveuse
 - 16.3 - Suivi des travaux électriques au centre communautaire
 - 16.4 - Résolution pour autoriser l'achat d'une cheminée et ses accessoires pour le camp d'accueil et des fournitures pour le centre communautaire
- 17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS
 - 17.1 - Voirie - Réjean Boulanger
 - 17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet
 - 17.3 - Transautonomie - Réal Cameron
 - 17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B.Bouffard
 - 17.5 - Loisirs - Valérie Bolduc
 - 17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron
 - 17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger
 - 17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau
 - 17.9 - Comité de développement - Valérie Bolduc
 - 17.10 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
 - 17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron
 - 17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance
 - 17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B.Bouffard
 - 17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

- 18 - MOT DU MAIRE
- 19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Adopté par Rachelle Audet

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

3 - SUIVI DU CONSEIL ORDINAIRE DE LA SÉANCE DU 3 DÉCEMBRE ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 17 DÉCEMBRE 2018

La directrice générale fait le suivi de la séance ordinaire du conseil du lundi 3 décembre 2018. Elle fait également le suivi des séances extraordinaires du 17 décembre 2018.

4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

2019-01-02

4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et des séances extraordinaires du 17 décembre 2018

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 décembre 2018 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire d'adoption du Budget 2019 du conseil tenu le 17 décembre 2018 à 19 h 30 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 17 décembre 2018 à 19 h 45 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 décembre 2018 et de la séance extraordinaire d'adoption du Budget 2019 du 17 décembre 2018 tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité;

QUE le conseil municipal de Stornoway demande d'enlever au point 8 «Centre magnétique» de la séance extraordinaire de 19 h 45 du 17 décembre 2018 et adopte le procès-verbal après correction.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.1 - Sécurité incendie

6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie

Le réservoir du North Hill mesure 48 pouces, il a demeuré au même niveau. Le réservoir de la Route 108 mesure 85 pouces, il a demeuré au même niveau. Le réservoir de la Route 161 mesure 100 pouces, le niveau n'a pas changé. Le réservoir au centre communautaire est demeuré au même niveau 13-1/2 pouces du bord. Le niveau est demeuré le même. Le niveau du réservoir à la halte municipale est à 3-1/2 pouces du bord. Le niveau est demeuré le même. Le niveau sera pris seulement lorsqu'il y aura utilisation. Il y a de la glace en surface.

2019-01-03

6.1.2 - Résolution pour autoriser le paiement des honoraires d'avocat dans le Regroupement des SSI

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway participe à un regroupement de mise en commun des Services de sécurité incendie avec les municipalités de Lambton, Saint-Romain, Audet, Lac-Drolet et Sainte-Cécile;

CONSIDÉRANT QU'une méthode de répartition des coûts a été établie selon certains critères, quote-part;

CONSIDÉRANT QUE des honoraires d'avocats ont été présentés par la Municipalité de Lambton;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement de notre quote-part des honoraires d'avocats au coût total de 437,19 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Quotes-parts Directeur incendie n°02-220-02-951*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.2 - Sécurité civile

2019-01-04

6.2.1 - Formations Services aux sinistrés - Niveau 1

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a adopté la résolution #2018-02-32 pour participer à l'implantation d'un programme de sécurité civile de municipalités regroupées de la MRC du Granit avec l'entreprise StraTJ;

CONSIDÉRANT QUE des gens ont été nommés *Responsable de mission* dans l'Organisation municipale de sécurité civile (OMSC);

CONSIDÉRANT QUE l'offre de StraTJ comporte des formations et qu'une première formation d'introduction a eu lieu en novembre 2018 pour les responsables de mission OMSC;

CONSIDÉRANT QU'une deuxième formation en janvier 2019, plus spécifique aux missions et une reprise de la formation d'introduction pour les gens qui n'ont pu y participer sont offertes;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal autorise le remboursement des frais de déplacement au montant de 0,36 \$/km et de 15 \$ / heure pour les personnes qui ne sont pas salariées à la municipalité;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Frais de déplacement n°02-230-00-310*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3 - Autres (fourrière)

Aucun sujet n'est traité.

7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT

7.1 - Rapport des tests d'eau potable

Trois tests d'eau ont été faits au centre communautaire en décembre 2018. Deux tests mesurant les bactéries et un pour les particules dans l'eau (turbidité). Les trois sont conformes. Trois tests d'eau ont été faits à la halte municipale en décembre. Deux tests mesurant les bactéries et un pour les particules dans l'eau (turbidité). Les trois sont conformes.

7.2 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

Un test à l'affluent (entrée) de l'étang a été fait le 17 décembre 2018. Il mesure les matières en suspension, les phosphores totaux, demande chimique en oxygène et demande biochimique en oxygène carbonée-5 jours. Ce test indique s'il y a des déversements. Il a remis trois rapports. Un rapport de l'année 2018, le rapport de novembre et de décembre 2018. Il a ajouté du bactocharge de Nuvac, en novembre et décembre 2018. Le niveau de l'étang 2 n'augmente plus. Une fuite est encore présente. De la sciure de bois sera mise pour colmater la fuite.

2019-01-05

7.3 - Résolution pour accepter l'offre de traitement des eaux usées de NUVAC ÉCO-SCIENCE inc.

CONSIDÉRANT QUE Jean-François Arès de l'entreprise NUVAC Éco-Science inc. est venu présenter au conseil municipal le 27 mars 2017 ses produits pour traiter les boues des étangs et des installations septiques, #2017-05-131;

CONSIDÉRANT QUE les résultats du traitement des étangs et du réseau d'égout sont visibles et appréciables;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la poursuite du traitement Bactocharge des étangs et du réseau d'égout pour l'année 2019 avec l'entreprise NUVAC Éco-Science inc. pour un montant de 5 638,66 \$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Égouts - traitement des boues n°02-414-00-445*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES

Aucun sujet traité.

9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME

Aucun sujet traité.

10 - LOISIRS - CULTURE

10.1 - Rapport des concierges

Une lecture des différentes tâches effectuées par les concierges sont faites. Une demande particulière est faite, celle d'aviser le traiteur du Club Lions de mettre un papier d'aluminium ou papier noir sur les grilles du fourneau lors de l'utilisation.

2019-01-06

10.2 - Résolution pour autoriser l'achat d'un DVD portatif à la bibliothèque pour leurs soirées cinéma

CONSIDÉRANT QUE le Comité bibliothèque le livre Ouvert a déposé une demande d'avoir un écran de plus grande dimension, car l'écran actuel ne leur permet pas de visualiser en entier la fenêtre de travail de leur logiciel de gestion de prêts;

CONSIDÉRANT QUE le Comité bibliothèque le livre Ouvert a déposé une demande d'avoir un DVD portatif pour leurs soirées cinéma organisées pour les enfants de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le Comité bibliothèque le livre Ouvert a déposé une demande d'avoir un nouvel ordinateur et demande d'être ajouté comme utilisateur du logiciel de la suite Office professionnel de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fournira l'ordinateur du poste réception, l'installera avec la suite Office professionnel 2010;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un DVD portatif et d'un écran comme indiqué dans la demande du Comité bibliothèque le livre Ouvert pour une dépense approximative de plus ou moins de 250 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

11 - LÉGISLATION

11.1 - Avis de motion du projet de règlement #2019-514 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2019 et pour fixer les conditions de perception

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. LE GRANIT
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY

AVIS DE MOTION

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le 14 janvier 2019 à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard

Siège #2 - Renald Béliveau

Siège #3 - Valérie Bolduc

Siège #4 - Réal Cameron

Siège #5 - Réjean Boulanger

Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Mario Lachance. Madame Simone Grenier, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

Il a été statué notamment ce qui suit :

Avis de motion est donné par le conseiller Renald Béliveau, de l'adoption, lors d'une séance ultérieure de ce conseil, du projet de règlement # 2019-514 afin de déterminer les taux de taxes, les taux de charges pour l'exercice 2019 et pour fixer les conditions de perception. Une demande de dispense de lecture est également donnée.

Copie certifiée conforme ce **14 janvier 2019**.

Par : _____
Simone Grenier, directrice générale
et secrétaire-trésorière

2019-01-07

11.2 - Résolution pour autoriser l'entente de paiement des matricules 4565944622 et 4566416806

CONSIDÉRANT QU'une demande d'entente de paiement a été demandée pour les matricules 4565944622 et 4566416806;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway accepte l'entente de paiement comme présenté pour les matricules 4565944622 et 4566526806.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-01-08

11.3 - Résolution pour augmenter la rémunération des employés municipaux à l'indice d'octobre 2018

CONSIDÉRANT QUE le taux de l'indice des prix à la consommation du Québec d'octobre 2018 déterminé par Statistique Canada est à 2,4 %;

CONSIDÉRANT QUE le règlement des élus #2014-485, prévoit une augmentation annuelle de minimum 2% et maximum 4%;

Il est : Proposé par Valérie Bolduc
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une augmentation de la rémunération de France Dumont, secrétaire administrative d'un dollar l'heure;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'augmentation de la rémunération de tous les employés municipaux de 2,4% sauf Jean Théberge et Francis Montplaisir selon leurs contrats de l'indice de novembre, 0,9%;

QUE les montants soient pris dans les postes suivants :

- Rémunération de base des élus n°02-110-00-131;
- Rémunération dir. gén. et secrétaire n°02-130-00-141;
- Rémunération - inspecteur municipal n°02-320-00-141;
- Salaire opérateur eau potable n°02-412-00-141;
- Aide technicien des étangs n°02-414-01-141;
- Rémunération réseau égout n°02-415-00-141;
- Rémunération - inspecteur bâtiment n°02-610-00-141;
- Rém. Conciergerie Village-relais n°02-622-00-141;
- Autre rémunération village-relais n°02-622-01-141;
- Salaire pelouse Village-relais n°02-622-02-141;
- Rém. Concierge n°02-701-50-141;
- Rémunération - concierge n°02-702-20-141;
- Autres rémunération centre comm. n°02-702-21-141;
- Salaire tonte pelouse (centre comm.) n°02-702-22-141;

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2019-01-09

12.1 - Comptes à payer

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-01-10

12.1.1 - Résolution pour faire un transfert du compte Avantage au compte-chèques

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Linda B.Bouffard

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le transfert du compte Avantage au compte-chèques de la Caisse du carrefour des lacs d'un montant de 35 000 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.2 - Dépenses récurrentes du mois de décembre 2018

Les conseillers ont reçu la liste des dépenses récurrentes du mois de 2018. Règ. 2016-499.

12.3 - Rapport de la petite caisse au 31 décembre 2018

Le rapport de la petite caisse au 31 décembre 2018 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

12.4 - Rapport de la directrice générale et secrétaire-trésorière

La directrice générale et secrétaire-trésorière fait lecture des principales tâches administratives faites depuis le dernier conseil.

2019-01-11

12.5 - Résolution pour renouveler la cotisation 2019 à l'Association des directeurs municipaux du Québec ainsi que l'assurance

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être informée sur les sujets touchant l'actualité et sur nos réalités quotidiennes;

CONSIDÉRANT QUE la direction de la Municipalité de Stornoway doit être en mesure d'avoir des sources d'information fiables;

CONSIDÉRANT QUE le rôle de la direction est de s'assurer que la Municipalité de Stornoway gère selon les lois;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec permet à ses membres d'être formés et informés sur les différents changements survenus dans les lois et réglementations;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec met à la disposition de ses membres de nombreux outils de communication publiés sur une base régulière;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec a un intranet réservé aux membres comportant une foule de documents et de publications utiles pour les gestionnaires municipaux;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une assurance des frais juridiques et un cautionnement;

CONSIDÉRANT QUE l'Association des directeurs municipaux du Québec offre une protection, un programme d'aide aux membres;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway renouvelle l'adhésion de la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stornoway, Simone Grenier, à l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019 pour la somme de 463 \$ plus taxes, total de 532,33 \$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'adhésion de la directrice générale/secrétaire-trésorière de la Municipalité de Stornoway, Madame Simone Grenier, à l'assurance offerte par l'Association des directeurs municipaux du Québec pour l'année 2019 pour la somme de 348 \$ taxes comprises;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Cotisation annuelle ADMQ n°02-130-00-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-01-12

12.6 - Invitation au Souper spaghetti et Spectacle d'humour : JérémY Demay - 16 mars 2019

CONSIDÉRANT QUE l'organisme à but non lucratif Secours médical aux enfants invite les citoyens de la municipalité à participer au Souper spaghetti et Spectacle d'humour avec JérémY Demay le samedi 16 mars 2019 au coût de 55 \$ par personne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme vient en aide aux enfants provenant de chacune des municipalités de Lambton, Courcelles, St-Sébastien et Stornoway;

Il est : Proposé par Linda B.Bouffard
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat de huit billets, mais demande une contribution personnelle de 27,50 \$ chacun;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-01-13

12.7 - Résolution pour demande de soutien financier Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic

CONSIDÉRANT QUE le Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic demande du soutien financier pour sa programmation annuelle 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE la demande correspond entre autres aux dépenses de base ainsi qu'à la réalisation des activités pour les cadets et cadettes;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'un don de 100 \$ au Corps de cadets 1937 Lac-Mégantic;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

12.8 - Résolution pour demande de don à la Maison fin de vie du Granit

La municipalité versera un don lors de l'événement des Bateaux Dragons.

12.9 - Afficher nos services dans un cahier en février dans l'Écho de Frontenac pour les personnes âgées

La municipalité ne participera pas à ce cahier spécial de l'Écho de Frontenac.

13 - RÉSEAUX ROUTIERS

13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie

L'inspecteur en voirie énumère les tâches réalisées. Il a nettoyé le fossé entre la halte et Carmelle Bolduc. Le printemps dernier l'eau est entrée dans son garage. Les rangs sont beaux. Il est noté que les chemins et les rues sont déneigés trop tard.

14 - TECQ 2014-2018

2019-01-14

14.1 - Résolution pour autoriser le Groupe ADE Estrie inc. à faire une inspection CCTV dans une partie du réseau d'égouts

CONSIDÉRANT QU'un problème dans une section du réseau d'égout sur la Route 108 Est, S14 à S5A, avait été souligné lors de la planification des travaux de la première TECQ en 2006;

CONSIDÉRANT QUE les personnes ressources au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation nous exigent d'exécuter les travaux dans la présente planification des travaux de la TECQ 14-18;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a demandé une évaluation des travaux à l'entreprise Le Groupe ADE Estrie inc.;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Rachelle Audet

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'entreprise Le Groupe ADE Estrie inc. à faire une inspection CCTV dans la section identifiée, mais demande de débiter l'inspection au 594 Route 108 Est au 622 Route 108 Est et de réparer la conduite si nécessaire;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien et réparation du réseau d'égout n°02-415-00-521*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-01-15

14.2 - Suivi du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)

CONSIDÉRANT QU'il a une somme de 54 272 \$ disponible pour des travaux de voirie supplémentaire dans la TECQ 2014-2018;

CONSIDÉRANT QUE des travaux de voirie avaient été évalués dans la programmation mais n'avaient pu être planifiés les montants étant épuisés;

CONSIDÉRANT QUE le coût réel des travaux planifiés n'a pas été aussi élevé que prévu;

Il est : Proposé par Renald Béliveau
Appuyé par Réal Cameron

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'entreprise Excavation Bolduc inc. a réalisé des travaux dans les chaînons #4-07 à 4-09 du chemin North Hill dans les recommandations d'interventions du Plan d'intervention des infrastructures municipales - Voirie locale;

QUE le montant soit pris à même les sommes subventionnées dans le cadre de la subvention du programme TECQ 14-18.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

15 - CORRESPONDANCE

La correspondance du mois décembre 2018 est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

16 - VARIA

2019-01-16

16.1 - Résolution pour participer au Brunch des élus 2019 dimanche 27 janvier 2019

CONSIDÉRANT QUE la Chambre de commerce région de Mégantic en collaboration avec la MRC du Granit nous invite au Brunch des élus 2019;

CONSIDÉRANT QUE le brunch se déroulera au Club de golf Lac-Mégantic le dimanche 27 janvier 2019 à 9 h;

CONSIDÉRANT QUE chaque maire ou son représentant, le préfet, le président de la commission scolaire des Hauts-Cantons, le député provincial et le député fédéral sont invités à témoigner de leur bon coup réalisé en 2018 et à présenter un projet majeur pour l'année 2019;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Valérie Bolduc

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le maire, Mario Lachance et Renald Béliveau, conseiller, à participer au Brunch des élus le dimanche 27 janvier 2019 au coût de 20 \$ par personne;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subventions et dons organismes de charité n°02-110-00-990*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

16.2 - Suivi achat d'une rétrocaveuse

Une rétrocaveuse de marque John Deere 310 a été vue par Normand Béliveau. Elle n'a eu qu'un seul propriétaire. Elle a deux buckets. Elle aura besoin d'un antirouille tout de suite suivant l'achat. Un Longus Case 2010 a été vu. Il a plus d'heures de travail. Il demande 62 500 \$. Le propriétaire la loue.

16.3 - Suivi des travaux électriques au centre communautaire

Un suivi auprès de l'entrepreneur sera fait.

2019-01-17

16.4 - Résolution pour autoriser l'achat d'une cheminée et ses accessoires pour le camp d'accueil et des fournitures pour le centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a autorisé le club VTT a utilisé le camp d'accueil du Parc Stornoway comme refuge pour les adeptes de VTT et de motoneige, #2018-06-169;

CONSIDÉRANT QU'une transformation en refuge a exigé des modifications au camp, changer le mode de chauffage et d'éclairage, de gaz propane au bois et solaire;

CONSIDÉRANT QUE notre assureur demande une confirmation de la conformité des installations du chauffage au bois;

CONSIDÉRANT QUE l'horloge de la salle Fernand-Breton a cessé de fonctionner pendant le présent conseil malgré le changement de pile;

Il est : Proposé par Réjean Boulanger
Appuyé par Renald Béliveau

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'une cheminée 2 100 BTU et des accessoires nécessaires pour la mettre conforme;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'une horloge pour la salle Fernand-Breton;

QUE le montant pour la cheminée soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - autres batiments n°02-702-20-523*;

QUE le montant pour l'horloge soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Entretien - réparation bâtiment (centre comm) n°02-702-20-522*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-01-18

17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS

CONSIDÉRANT QU'une révision du présent Rapport d'activités et des tâches des conseillers s'imposaient afin de refléter la situation actuelle;

Il est : Proposé par Réal Cameron
Appuyé par Réjean Boulanger

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la modification du Rapport d'activités et des responsables des différentes tâches;

QUE le Rapport d'activités et des conseillers responsables de tâches sont :

- Voirie - Réjean Boulanger
- Bibliothèque - Rachelle Audet
- Transautonomie - Réal Cameron
- Conseil d'établissement d'école - Linda B. Bouffard
- Loisirs - Valérie Bolduc
- Famille aînées - Réal Cameron
- SDE du Granit - Réjean Boulanger
- Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance et Renald Béliveau
- Comité de développement - Valérie Bolduc
- COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance
- Parc Stornoway - Réal Cameron
- Parc Frontenac - Mario Lachance
- Village-relais - Mario Lachance et Linda B. Bouffard
- Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Adoptée à l'unanimité des conseillers

17.1 - Voirie - Réjean Boulanger

Le point a été discuté au point 13.1.

17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet

Il a été discuté au point 10.2.

17.3 - Transautonomie - Réal Cameron

La cédule sortira en janvier. Présentement il n'y a pas de date d'annoncé.

17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda B.Bouffard

Une rencontre est prévue le mercredi 6 février prochain à 18 h.

17.5 - Loisirs - Valérie Bolduc

La MRC du Granit invite les municipalités du Granit a participé à une rencontre le mercredi 23 janvier 2019 à 18 h 30 à la Salle du sommet étoilé. Une planification stratégique Loisirs. Il souhaite connaître notre opinion, entendre les besoins du milieu. L'objectif est de bien planifier les actions en loisirs pour les prochaines années. Le maire, Mario Lachance, Valérie Bolduc, conseillère et Simone Grenier, directrice générale seront présents à la rencontre.

17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron

Aucune information.

17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger

Aucune information.

17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Mario Lachance, Renald Béliveau

La prochaine réunion du Comité de sécurité civile de la MRC du Granit aura lieu le vendredi 18 janvier.

17.9 - Comité de développement - Valérie Bolduc

Une réunion a eu lieu le mercredi 12 décembre 2018. La signature d'achat de l'édifice de la caisse a été faite. Mme Séléna Bolduc déneige la porte de l'hébergement.

Des cartes de membre du Sentier écossais seront vendues. Elles permettront un rabais de 5 \$ aux spectacles.

Une réunion a eu lieu dans l'édifice de la caisse populaire le dimanche 16 décembre 2018.

17.10 - COGESAF - Jacques Pichardie et Mario Lachance

Aucune information.

17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron

Les panneaux solaires ont été installés. Ils ne chargent pas beaucoup. Ils devront être changés de place pour une meilleure performance. Une cheminée a été

installée cependant elle devra être changée car elle n'est pas conforme aux normes.

17.12 - Parc Frontenac - Mario Lachance

La prochaine rencontre de la Table d'harmonisation aura lieu le mardi 15 janvier à Disraeli.

17.13 - Village-relais - Mario Lachance et Linda B.Bouffard

Aucune information.

17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

Aucune information.

18 - MOT DU MAIRE

Monsieur Mario Lachance, maire fait un résumé du dernier conseil des maires. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. www.mrcgranit.qc.ca/.

19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

2019-01-19

20 - LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Valérie Bolduc et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 22 h.

Mario Lachance,
Maire

Simone Grenier,
Directrice générale
et secrétaire-trésorière

Je, Mario Lachance, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.